Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE
DE LA SARTHE

Communiqué de presse

Le Mans, le 9 juin 2016

23 communes sarthoises retenues au titre de l'état de catastrophe naturelle

Suite aux inondations et coulées de boue qui ont touchées la Sarthe du 28 mai 2016 au 5 juin 2016, Corinne Orzechowski, préfète de la Sarthe, a proposé la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour 23 communes du département.

Par arrêté interministériel en date du 8 juin 2016, ces **23 communes* ont été retenues au titre de l'état de catastrophe naturelle**.

La préfète salue la mobilisation importante de Stéphane Le Foll, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Porte-parole du gouvernement, des maires des communes concernées et des services de l'Etat qui a permis cette reconnaissance rapide.

Enfin, la préfète de la Sarthe annonce le déblocage dès cette année d'une **enveloppe de 100 000€** au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour venir en aide aux communes dans la prise en charge de leurs travaux prioritaires (réfection des voiries, équipements publics, …) en anticipation des décisions annoncées en Conseil des Ministres dont notamment la mobilisation de la dotation de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements.

*Communes de Bessé-sur-Braye, Breil-sur-Mérize (Le), Chahaignes, Challes, Courdemanche, Dissay-sous-Courcillon, Marigné-Laillé, Moncé-en-Belin, Montabon, Montreuil-le-Henri, Parigné-l'Evêque , Montfort-le-Gesnois, Pruillé-l'Eguillé, Ruaudin, Saint-Calais, Saint-Georges-de-la-Couée, Saint-Gervais-en-Belin, Saint-Mars-d'Outillé, Sainte-Osmane, Saint-Pavace, Saint-Pierre-du-Lorouër, Saint-Vincent-du-Lorouër, Vancé.

Préfecture de la Sarthe
Place Aristide Briand - 72041 Le Mans cedex 9
☏ 02.43.39.72.72 - www.sarthe.gouv.fr
Twitter @Prefecture072 – Facebook : Préfecture de la Sarthe